

COP22 à Marrakech : un rendez-vous pour le climat et l'agriculture

Interview de M. Aziz Akhannouch

Ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime du Maroc



Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous expliquer pourquoi le climat demeure si important dans l'équation agricole et alimentaire au Maroc ? La météorologie serait-elle finalement la seule gardienne des performances du secteur ?

De par sa situation géographique, le Maroc est caractérisé par un climat fortement contrasté, avec un régime pluviométrique dominé par une forte irrégularité dans l'espace et dans le temps. Les projections climatiques prévoient une augmentation des températures moyennes estivales pour le Maroc de l'ordre de 2°C à 6°C et une régression de 20% en moyenne des précipitations d'ici la fin du siècle.

Le secteur agricole sera ainsi exposé à des sécheresses récurrentes et à de fortes instabilités pour les productions pratiquées dans les zones d'agriculture pluviale, particulièrement pour des filières stratégiques telles que les céréales, légumineuses, oléagineux et olivier. Les filières irriguées seraient également affectées à cause des réductions des niveaux de remplissage des barrages, des aquifères et du réseau hydrographique.

Les conditions climatiques et la pluviométrie sont à l'évidence des facteurs qui font la différence pour ce qui est des performances agricoles. Mais laisser la météorologie conditionner le secteur agricole sans s'engager dans des mesures d'adaptation reviendrait à mettre en péril l'avenir de toute la population de la planète.

Le Maroc se situe dans un continent où les enjeux liés à la sécurité alimentaire et aussi aux changements climatiques sont les plus pressants. Cette prise de conscience nous a poussés à intégrer ces deux volets de manière très importante dans notre stratégie agricole.

Pourriez-vous nous décrire les principales mesures prises en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Plan Maroc vert (pour l'agriculture) et du Plan Halieutis (pour la pêche) que vous avez lancé ces dernières années ?

L'engagement du Maroc pour la lutte contre le réchauffement climatique et l'atténuation de son impact dans le secteur agricole se traduit depuis 2008 de façon très opérationnelle sur le terrain en agissant sur plusieurs dimensions. Tout d'abord, la dimension « plantation » repose sur un programme de plantation en arboriculture et plantes pérennes afin de développer la capacité de stockage de carbone des sols agricoles. Ce programme cible la reconversion de 20% de notre Surface agricole utile, soit environ 1 million d'hectares (ha) en arboriculture fruitière et en oliviers.

Ensuite, la dimension « Eau » comporte deux grands projets de gestion des ressources hydriques à usage agricole qui sont le Programme National d'Economie en Eau d'Irrigation lancé en 2008 pour l'équipement en micro-irrigation de 555 000 ha avec 450.000 ha réalisés à fin 2015 et le Programme d'Extension de l'Irrigation Associée aux Barrages. Il y a aussi lieu de citer la dimension « Biodiversité » où il est question de développement des produits du terroir et de la création d'agences spécialisées dans la gestion des écosystèmes naturels fragiles, à l'instar de l'Agence Nationale Des Zones Oasiennes et de l'Arganier, qui, avec un budget global de 20 de millions de dollars USD annuels, s'attèle à développer durablement les zones oasiennes, de montagnes et d'arganier du Royaume.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Maroc Vert, près de 2 milliards de dirhams marocains sont mobilisés annuellement pour réaliser des projets agricoles solidaires inclusifs dans les zones vulnérables intégrant obligatoirement des mesures d'adaptation au changement climatique.

Concernant la pêche maritime, dans le cadre du Plan de développement du secteur Halieutis lancé en 2009, de grandes actions ont été menées en faveur de la durabilité et de la préservation des ressources. Je cite à titre d'exemple la mise en place de plans d'aménagement pour les différentes pêcheries nous permettant d'atteindre aujourd'hui un taux de couverture de 93%. Le Maroc s'est aussi engagé en faveur de la durabilité en protégeant l'écosystème marin de l'utilisation des filets maillants dérivants ou encore à travers la mise en place de plan de traçabilité pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Ce sont là quelques exemples auxquels il conviendrait d'ajouter les trois initiatives majeures que le Royaume du Maroc, pays hôte de la COP22, porte pour les secteurs de l'agriculture et de la Pêche maritime.

Le Maroc s'apprête à accueillir la COP22 à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Quels seront les grands messages que vous allez transmettre au sujet de l'agriculture dans la perspective de cet événement international? Quelles seront les initiatives phares, dans le domaine agricole ou halieutique, que le Maroc portera sur le devant de la scène politique et médiatique à l'occasion de cette manifestation stratégique?

Il faut commencer par préciser que le Maroc veut que cette COP soit celle de l'Action qui devra assurer la mise en œuvre concrète des engagements de l'Accord de Paris et aussi une COP de l'Afrique qui devra prendre en compte les enjeux spécifiques des pays en développement.

Les impacts environnementaux associés aux changements climatiques mettent à épreuve la capacité d'adaptation des écosystèmes et des sociétés au niveau mondial, particulièrement pour des régions vulnérables comme l'Afrique, la Méditerranée, l'Asie et l'Amérique latine. L'Afrique, qui ne contribue que faiblement aux émissions de GES (moins de 4%), tout en étant fortement impactée par les changements climatiques, ne bénéficie que de très peu de financement climatique.

Le Maroc portera trois initiatives phares à l'occasion de cette manifestation stratégique dans les domaines agricole et halieutique : L'initiative « Triple A », l'initiative « Oasis durables » et l'initiative « la ceinture bleue ».

L'initiative "Triple A" a pour objectif d'apporter une réponse efficace et concrète au constat d'un triple biais dans le financement de l'adaptation, de l'agriculture et de l'Afrique. Le constat est que l'Afrique reste le continent le plus touché par le changement climatique alors qu'il ne participe qu'à hauteur de 4% à l'émission de gaz à effet de serre. Il ne capte cependant qu'une faible proportion des financements liés au climat, moins de 6%. L'adaptation, quant à elle, bénéficie de moins de 20% des financements publics pour le climat, alors qu'elle devrait plutôt en capter la moitié selon les textes de la Convention-cadre des Nations Unies qui prévoient une répartition équitable entre Atténuation et Adaptation.

En dernier lieu, l'agriculture est l'un des secteurs les moins outillés pour lutter contre les changements climatiques, avec moins de 4% des financements alors qu'elle génère 40% des emplois en Afrique. Aussi, pour corriger ce déséquilibre et attirer le maximum de fonds pour l'adaptation dans le secteur agricole en Afrique, l'Adaptation, l'Afrique et l'Agriculture sont parmi les priorités de l'agenda de la COP22.

L'initiative permettra également de mettre en place des instruments pour le renforcement des capacités africaines sur les sujets liés au climat, à travers notamment, le transfert de technologies et le développement de la coopération Sud-Sud entre pays africains mais aussi avec des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Nous devons agir tout de suite. Le continent africain n'arrive plus à combler son déficit alimentaire, et ce déficit ira en augmentant puisque la population africaine va doubler à l'horizon 2050. Il est établi que le doublement de la productivité agricole d'ici 2030, et son triplement à horizon 2050 permettraient à l'Afrique non seulement de combler le gap actuel pour garantir sa sécurité alimentaire, mais également de compenser la baisse de productivité due aux changements climatiques.

La seconde initiative, "Oasis durables", a pour champ d'intervention les zones oasiennes qui représentent un modèle solidaire d'organisation sociale, autour de l'agriculture, du commerce, des traditions, de l'artisanat..., menacé aujourd'hui par les changements climatiques et par une urbanisation non contrôlée de ces espaces fragiles.

Cette initiative vise la préservation et le développement solidaire des oasis et pourra s'appuyer sur une coalition entre Etats, organisations internationales, organisations non-gouvernementales, communauté scientifique, secteur privé... et la création d'un Fonds destiné à l'accompagnement des projets de développement durable au niveau de ces zones.

La troisième initiative «la ceinture bleue», concerne la pêche maritime; elle s'inscrit dans la continuité de l'initiative «croissance bleue» promue par la FAO et s'appuie sur les principes de de l'Economie Bleue et de la Croissance Bleue. Cette initiative s'articule autour de trois axes prioritaires. Le premier porte sur l'appui à l'émergence des systèmes intégrés d'observation côtière et leur intégration au niveau mondial, le second consiste à encourager des actions pour la pêche durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la capture en mer jusqu'au consommateur et le troisième porte sur le développement d'une aquaculture durable, en particulier l'algoculture, dotée d'un pouvoir exceptionnel de séquestration de carbone. L'initiative est amenée à jouer un rôle majeur pour le développement durable dans la mesure où les océans sont à la fois des réservoirs de biodiversité, des vecteurs de régulation du climat et une zone de développement économique liée à la production halieutique, en particulier pour le Maroc, pays océanique.

En somme, les trois initiatives ambitionnent de créer les conditions de la durabilité dans des écosystèmes vulnérables aux changements climatiques.

Votre pays accorde une attention toute particulière à l'Afrique dans sa diplomatie économique et agricole. Avez-vous également une ambition de coopération sur le climat avec les pays du continent africain? Quelles sont les autres régions du monde avec lesquelles le Royaume du Maroc travaille le plus autour des enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable?

L'Afrique est au cœur de l'action internationale du Maroc. Elle a toujours bénéficié d'une attention particulière de la part de l'Etat marocain, pas seulement sur les plans économique et agricole. En effet, la coopération Sud-Sud est une volonté politique du Maroc, et figure au préambule de notre Constitution adoptée le 29 juillet 2011, qui affirme l'engagement du Royaume du Maroc à «consolider les relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays subsahariens et du Sahel et Renforcer la coopération Sud-Sud».

Le Maroc a en effet, sous la haute impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, développé un modèle authentique et tangible de coopération Sud-Sud, qui a permis à la fois de consolider les domaines traditionnels de la formation et de l'assistance technique, mais également d'investir de nouveaux secteurs stratégiques comme la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures.

Sur le plan économique, nos relations avec les pays africains se sont densifiées. L'importante implication des opérateurs marocains et leur forte présence dans le domaine de la banque, des assurances, du transport aérien, des télécommunications, du logement et du consulting, font que le Royaume du Maroc est à l'heure actuelle le premier pays africain à investir en Afrique de l'Ouest et le deuxième à l'échelle du Continent.

Sur le volet agricole, la coopération Sud-Sud porte sur la promotion des échanges institutionnels et de la coopération technique, l'intégration économique régionale au sein du continent africain, au moyen notamment d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux et l'appui au développement agricole via des projets de coopération Sud-Sud. Outre les programmes de coopération mis en œuvre sur le plan bilatéral avec les pays de l'Afrique, le Maroc a initié une coopération triangulaire riche et diversifiée au service de la Coopération Sud-Sud avec la FAO et de nombreux pays africains dont le Burkina Faso, le Niger, la République Centrafricaine et Djibouti.

Le Fonds fiduciaire Maroc-FAO met à disposition un montant de 1 Million de dollars pour aider les pays africains en développement à accroître leur productivité agricole sur une base durable, à améliorer leur sécurité alimentaire, à renforcer la résilience aux menaces et aux crises et à améliorer la gestion des ressources naturelles. La reconnaissance par la FAO du Plan Maroc Vert comme modèle en matière de développement du secteur agricole conforte le Maroc dans son approche de transfert d'expertise et de coopération rapprochée avec ses partenaires africains. L'Initiative du Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC) pour le développement agricole et la sécurité alimentaire vient renforcer l'échange des expertises entre les pays adhérant à cette initiative.

Par ailleurs, au cours des dernières années, l'arsenal juridique organisant la coopération avec les pays du Sud s'est enrichi par la signature de plusieurs conventions et accords aussi bien sur le plan multilatéral que bilatéral, faisant du Maroc un « Hub » économique pour les pays africains.

Sur le volet climat, en tant que pays organisateur de la COP 22, le Maroc est déterminé à s'inscrire dans les orientations visant à assurer la mise en œuvre concrète des engagements de l'Accord de Paris en prenant en compte les enjeux spécifiques des pays de l'Afrique à travers notamment, l'initiative Triple A, qui est une initiative africaine pour l'Afrique mais également pour la planète.

A noter, par ailleurs, que le Maroc entretient des partenariats et des collaborations avec d'autres régions du monde sur les enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable. Il s'agit notamment, des pays du pourtour Méditerranéen, du Moyen Orient, de l'Union du Maghreb arabe mais également de l'Asie et de l'Amérique Latine.

Le Maroc est membre du CIHEAM depuis 25 ans et vous avez déjà participé, en tant que ministre, aux réunions ministérielles de cette Organisation afin de contribuer au dialogue et au partenariat des Etats méditerranéens dans le domaine agricole, alimentaire et rural. Quelles sont vos appréciations de l'état actuel de la coopération en Méditerranée sur ces questions, quels sont selon vous les principaux enjeux sur lesquels il faut investir dans les prochaines années et quelles recommandations feriez-vous au CIHEAM à ce titre ?

Le Maroc et ses voisins de la Méditerranée partagent des intérêts communs concernant les secteurs agricole et agroalimentaire qui nécessitent une plus grande synergie de la part de nos institutions publiques et professionnelles. Les pays méditerranéens, en tant que groupe, ont pris certes des mesures pour réduire les obstacles au commerce dans le secteur agricole, il n'en reste pas moins qu'il faut travailler davantage sur la recherche de nouvelles opportunités de développement commercial et sur le développement d'une agriculture durable et à haute valeur ajoutée, pour en faire un vrai levier de croissance économique.

L'adhésion à des Organisations Intergouvernementales impliquant les partenaires du développement rural et agricole, comme le COI¹, le CIHEAM ou le CLAM², devrait jouer un rôle important dans le renforcement des relations de coopération entre pays de la méditerranée.

Les pays Méditerranéens partagent des défis socioéconomiques et géopolitiques, mais également des défis environnementaux, en raison de la vulnérabilité de leurs territoires. Notre politique agricole doit faire face aux contraintes des ressources naturelles et rester tournée vers l'avenir.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) affirme que la Méditerranée sera sans doute l'une des régions du monde les plus impactées par le réchauffement climatique, à la fois sur les ressources naturelles et sur les grands secteurs de l'économie comme l'agriculture, la pêche ou le tourisme. Nous devons être une force solidaire face au dérèglement climatique et œuvrer ensemble pour placer l'agriculture au centre des négociations climat. La MedCOP climat de Tanger, à mi-chemin entre la COP21 et la COP22, a été une occasion de coordonner nos positions sur la mise en œuvre de l'accord de Paris pour faire entendre la voix de la Méditerranée à l'international.

Le CIHEAM, au-delà de fournir des bases pour des solutions qui répondent aux besoins des pays membres, a toujours su jouer un rôle important dans le renforcement des relations de collaboration entre pays de la Méditerranée en matière de partage de connaissances et de savoir dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Avec plus de 50 ans d'existence et d'actions, c'est une organisation résiliente qui évolue en s'adaptant intelligemment. Il est appelé à servir davantage de pont d'échange de connaissances et d'expertise dans le domaine agricole entre pays de la région et doit pouvoir à travers son agenda stratégique, contribuer aux efforts de reconstruction de nos systèmes agricoles sur la base de nouveaux paradigmes.

¹ Conseil Oléicole International

² Comité de Liaison de l'Agrumiculture de la Méditerranée